

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.505
20 avril 1989

FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CINQ CENT CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 20 avril 1989, à 10 heures

Président : M. Simon Bullut (Kenya)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 505ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

La Conférence poursuit aujourd'hui l'examen de questions en suspens. Cependant, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout représentant qui souhaiterait soulever une question se rattachant aux travaux de la Conférence peut le faire.

Comme je l'ai annoncé à notre dernière séance plénière, j'ai l'intention de saisir aujourd'hui la Conférence, pour décision, de la demande adressée par l'Oman en vue de participer aux travaux de la Conférence. Nous procéderons ainsi après avoir entendu l'orateur inscrit sur la liste d'aujourd'hui, qui est le représentant du Maroc. Je donne donc maintenant la parole à l'Ambassadeur Benhima.

M. BENHIMA (Maroc) : Monsieur le Président, la délégation du Royaume du Maroc se réjouit de votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour ce dernier mois de notre session de printemps. Elle tient à féliciter en votre personne le représentant d'un pays ami et un fils éminent de l'Afrique. J'aimerais par ailleurs me joindre aux collègues qui m'ont précédé pour souhaiter une chaleureuse bienvenue à M. Ait-Chaalal, Ambassadeur d'Algérie, que nous connaissons depuis une vingtaine d'années. Je suis persuadé que l'expérience qu'il a accumulée au cours d'une longue et brillante carrière diplomatique, appuyée sur d'éminentes qualités personnelles, constituera une précieuse contribution aux travaux de la Conférence.

Ma délégation se propose aujourd'hui d'aborder deux volets du désarmement nucléaire en raison de leur intime connexion et de l'absence de toute négociation s'y rapportant.

S'agissant de la cessation de la course aux armements nucléaires, ma délégation s'interroge si 1989 sera pour ce sujet prioritaire de nos travaux identique aux années précédentes, caractérisée par la paralysie qui frappe la Conférence et qui l'empêche de se pencher avec détermination sur le problème de la course aux armements nucléaires qui constitue le phénomène le plus chargé de menaces pour l'humanité. Cette interrogation est justifiée par l'inquiétude largement partagée au sein de cette Conférence même.

Le vide organique qui depuis plus d'une décennie caractérise ce point de l'ordre du jour nous invite à une profonde réflexion sur la situation qui prévaut. Il y a quelques années encore, l'absence de consensus sur l'établissement d'un organe subsidiaire pouvait trouver sa justification dans la méfiance et les tensions qui marquaient encore les rapports Est-Ouest. Aujourd'hui, le dialogue Etats-Unis/URSS qui se consolide, la poursuite de la concertation entre les deux grands blocs et l'amorce de règlement politique des conflits régionaux sont autant d'heureux développements qui doivent normalement être porteurs de disponibilité politique pour que s'engagent enfin des négociations en vue de libérer notre planète de la plus terrible des menaces, celle incarnée par la course aux armements nucléaires.

C'est là un objectif à la réalisation duquel aspire la communauté internationale qui a pris conscience de façon aiguë du danger que le péril nucléaire fait peser sur la survie de l'humanité et la pérennité de la civilisation.

Il y a lieu certes de se réjouir d'accords bilatéraux conclus entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, mais l'on conviendra que ces accords demeurent partiels et insuffisants car ils ne mettent pas un terme à la course aux armements nucléaires dont la prolifération et la sophistication ne sont pas pour nous rassurer. En 1945, un seul pays, les Etats-Unis, possédait la technologie nucléaire. Aujourd'hui, selon les indications contenues dans l'édition de 1988 de l'Annuaire "World Armaments and Disarmament" - publié par l'Institut international de recherches pour la Paix de Stockholm - SIPRI, les pays possédant la capacité de fabriquer des armes nucléaires sont au nombre de neuf, auxquels il convient d'ajouter les cinq grandes puissances nucléaires. Comparativement à ce qu'il était à ses débuts, l'arsenal nucléaire inventorié en 1988 est estimé à 55 000 bombes nucléaires. Ce chiffre effrayant révèle que la course aux armements a permis de grandes mutations qualitatives, comme le montre la mise au point d'armes nucléaires à neutrons, d'armes à impulsions électromagnétiques ou de lasers à rayon X.

Par ailleurs, selon une étude établie par les Nations Unies, la technologie nucléaire a permis de confectionner des bombes capables de libérer en une fraction de seconde autant d'énergie que la totalité libérée par les bombes conventionnelles durant toutes les guerres de l'histoire. Parallèlement à cette terrifiante puissance de frappe, les nouveaux systèmes d'armes nucléaires sont marqués par une mobilité et une miniaturisation accrues. Ce qui rend ardu aussi bien leur contrôle que leur localisation.

De cette comparaison, on ne peut plus édifiante, de l'aube de l'ère nucléaire avec l'étape atteinte présentement par ces armes découle une vérité criante ; le danger engendré par les armes nucléaires n'a cessé de s'amplifier au fil des ans. Il s'accroît avec la poursuite de la course aux armements. D'où une conclusion logique ; le spectre nucléaire qui a pris naissance avec l'apparition de cette panoplie d'armes ne disparaîtra qu'avec l'élimination complète de ces dernières. Mettre en exergue une telle vérité peut sembler paradoxal à un moment où les deux grandes puissances sont en train de détruire leurs missiles à courte et à moyenne portée, et où leurs experts négocient actuellement une réduction de 50 % de leurs arsenaux stratégiques.

Notre voeu ardent d'une cessation de la course aux armements nucléaires et d'un désarmement nucléaire, que nous partageons avec l'ensemble de la communauté internationale, n'est nullement en contradiction avec les négociations bilatérales. Bien au contraire, la conclusion des Accords sur les FNI a été pour nous tous un grand motif de satisfaction. De même, nous nous sommes félicités de l'amorce des négociations sur les armes stratégiques. Ce sont là des mesures sans précédent qui vont dans le sens de l'objectif que l'ONU s'est fixé dès sa fondation.

Certes, les étapes franchies grâce aux FNI et celles qui les suivront avec les START - nous l'espérons vivement - nous rapprochent du but sans toutefois l'atteindre. Le chemin à parcourir pour la réalisation de notre objectif commun d'un désarmement général et complet reste encore très long. En effet, les Accords sur les FNI ont permis la destruction d'un système d'armes nucléaires. Mais ils n'ont pas mis un terme au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires ni même interdit la mise au point de nouveaux systèmes de ces armes. Par ailleurs, ces accords sur les missiles à courte et à moyenne portée ne touchent, d'après leurs propres signataires, que 4 % de l'arsenal nucléaire mondial.

S'agissant des futurs accords pour la réduction de 50 % des arsenaux stratégiques des deux grands, l'Annuaire du SIPRI de 1988 relève qu'ils ne concerneront que 24 000 têtes nucléaires, soit à peine 40 % de l'arsenal nucléaire existant. Ces chiffres imposent deux interrogations. Qu'en est-il des arsenaux restants, non seulement ceux appartenant aux deux grands, mais également ceux des autres puissances nucléaires ? La même question se pose en ce qui concerne les armes nucléaires non officiellement reconnues en possession des autres pays qui ne font pas partie du club des cinq puissances nucléaires.

De l'avis de ma délégation, la démarche à suivre dans la prospection des réponses à ces deux questions doit émaner de notre Conférence. Il y a une dizaine d'années, cette dernière a été désignée à l'unanimité par la communauté internationale comme seul organe de négociation multilatérale sur le désarmement. Son mandat a été défini dans le Document final adopté par consensus lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Parmi les sujets hautement prioritaires, dont il a été chargé, figurent en premier lieu les questions du désarmement nucléaire. Le paragraphe 50 du Document final stipule à cet effet que "la réalisation du désarmement nucléaire nécessitera la négociation urgente d'accords, à des stades appropriés et avec des mesures de vérification adéquates jugées satisfaisantes par les Etats concernés, en vue de : a) mettre un terme au perfectionnement qualitatif et à la mise au point de systèmes d'armes nucléaires; b) mettre un terme à la production de tous les types d'armes nucléaires et de leurs vecteurs, ainsi qu'à la production de matières fissiles à des fins d'armement; c) établir un programme global et graduel reposant sur un calendrier convenu, dans la mesure du possible, pour réduire de façon progressive et équilibrée les stocks d'armes nucléaires et leurs vecteurs, conduisant en fin de compte à leur élimination complète dans les plus courts délais possibles". Onze ans après son adoption par consensus, ce fameux paragraphe attend toujours sa mise en oeuvre. C'est pourquoi nous ne pouvons taire notre profond regret face à l'absence de tout consensus sur le principe même de l'établissement d'un Comité spécial chargé du point 2 de notre ordre du jour.

Afin de sortir de l'impasse, la Conférence avait innové depuis trois ans en décidant d'examiner la question de la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire en réunions informelles de la plénière. Ma délégation avait participé à ces réunions, bien qu'elle ait été sceptique à l'égard d'une telle procédure qu'elle jugeait stérile car non conforme au mandat de négociation de la Conférence. Ce débat officieux et qualifié de structuré avait toutefois permis d'explicitier les questions et les positions ayant trait aux divers aspects de la problématique de la cessation de la course aux armements. Cet échange de vues empreint de franchise devait, de l'avis du Groupe des 21 [les pays non alignés et les pays neutres] préparer le terrain à des négociations ultérieures. Il n'en fut rien, puisque après trois sessions de débats officieux, les négociations tant souhaitées demeurent toujours problématiques, pour ne pas dire impossibles.

Afin que l'un des thèmes les plus urgents et les plus importants de notre ordre du jour ne s'installe indéfiniment dans le carcan des délibérations officieuses et afin que ce même thème ne tombe dans les oubliettes, ma délégation voudrait lancer un appel à la raison à tous les pays membres de notre Conférence afin qu'ils fassent preuve de responsabilité et de sens

politique dans le but de la doter d'un organe subsidiaire avec un mandat approprié. En permettant la mise sur pied de cet organe, les membres de la Conférence ne se seront pas seulement acquittés des engagements auxquels ils ont unanimement souscrit dans le cadre du Document final de 1978, mais ils auront également répondu à l'appel lancé dans ce sens par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 43/78 E. En effet, au troisième paragraphe de cette résolution, l'Assemblée "prie de nouveau la Conférence du désarmement de constituer, au début de sa session de 1989, un Comité spécial chargé de développer la paragraphe 50 du Document final".

Enfin, un éventuel consensus pour la création d'un Comité spécial sur le point 2 serait de nature à contribuer à la réussite de la prochaine Conférence de révision du Traité sur la non-prolifération nucléaire prévue pour l'année prochaine. L'article VI de ce Traité stipule en effet que "chacune des Parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée". Il convient de rappeler dans ce contexte que lors de la dernière Conférence de révision du TNP en 1985, celle-ci avait exprimé des regrets sur l'absence de la mise en oeuvre de cet article. C'est la raison pour laquelle un appel a été lancé dans la Déclaration finale, aux termes duquel il est demandé "à la Conférence du désarmement de procéder rapidement, selon que de besoin, à des négociations multilatérales sur le désarmement en application du paragraphe 50 du Document final".

Il est temps que la Conférence réponde aux appels et aux exhortations qui lui sont lancées de toutes parts en vue de s'acquitter enfin de la mission qui lui a été confiée par toute la communauté internationale. Comme il est impérativement urgent pour elle de tirer profit de la dynamique de la négociation et du contexte international favorable qui se développe actuellement.

La cessation de la course aux armements n'est pas une utopie. C'est un objectif que notre Conférence peut atteindre. Le désarmement nucléaire ne doit pas rester un sujet interdit pour notre Conférence. Aucun effort ne doit être épargné pour faire jouer à cette dernière le rôle qui devrait être le sien parallèlement aux négociations bilatérales. Un rôle de complémentarité indispensable sans lequel un désarmement nucléaire général et internationalement vérifiable demeurera un voeu pieux.

Intimement liée à la problématique du nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire fait l'objet au sein de la Conférence de débats très intenses. L'examen approfondi dont cette question est l'objet constitue la première réaction à l'avertissement solennel lancé par l'Assemblée générale dans le Document final de sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement tenue en 1978. Le paragraphe 18 de ce document porte en effet ce qui suit : "Éliminer la menace d'une guerre mondiale - d'une guerre nucléaire - telle est la tâche la plus pressante et la plus urgente à l'heure actuelle."

Il est unanimement reconnu que l'apparition des armes nucléaires sur les théâtres des opérations et dans les stratégies militaires a radicalement changé toutes les données de la guerre. En effet, par leur puissance de destruction et leurs conséquences à long terme, ces armes ont fait éclater les barrières de ce qui était, jadis, appelé guerre limitée. Il est incontestable

que par sa nature même, toute guerre nucléaire n'est jamais limitée. Bien plus, une fois déclenchée, cette guerre méconnaît les frontières et dépasse tout cadre prédéterminé. Aux pertes considérables en vies humaines, l'écologie aussi bien que la civilisation universelle se trouvent exposées à l'anéantissement.

Dans ce contexte, je voudrais citer feu Olof Palme, l'ancien premier ministre de la Suède. Dans sa déclaration au Colloque international du Groupe de Bellerive organisé en 1985 sur "la guerre nucléaire, la prolifération nucléaire et leurs conséquences", Palme déclarait : "les responsables des Etats dotés d'armes nucléaires auront à faire face à la réalité selon laquelle une guerre nucléaire pourrait avoir des conséquences dévastatrices sur toute la planète, y compris sur la partie attaquante". Je crois déceler dans la brièveté de cette phrase toutes les images de l'apocalypse nucléaire et que nous nous contentons de résumer à la seule évocation de "l'Hiver nucléaire, les épidémies d'une ampleur sans précédent, les dommages graves à l'environnement et la dislocation de l'économie mondiale." Cela suffit pour évaluer l'étendue de la menace nucléaire. Par voie de conséquence, la prévention d'un tel cataclysme est devenue une préoccupation universelle.

C'est ainsi que dans de multiples résolutions, l'Assemblée générale des Nations Unies a affirmé avec force que la prévention de la guerre nucléaire et la réduction des risques nucléaires sont des questions de la plus haute priorité qui présentent un intérêt vital pour tous les peuples du monde. Cependant, la plus éclatante des reconnaissances du péril de la guerre nucléaire est venue, il y a quatre ans, de la part même des responsables des deux grandes puissances. Les leaders de ces deux pays qui détiennent plus de 95 % de l'arsenal nucléaire mondial ont admis dans leur Déclaration de Genève, en novembre 1985, qu'"une guerre nucléaire ne pouvait être gagnée et ne devait être engagée". Aussi, et pour que l'importance d'une telle déclaration ne se limite pas uniquement à sa dimension historique, la communauté internationale est en droit de réclamer que lui soit donnée la suite appropriée. A cet effet, il n'y a point de choix en dehors de la nécessité de négocier d'urgence des mesures préventives pour exclure à jamais l'utilisation des armes nucléaires et le déclenchement d'une guerre nucléaire.

Il est certain que c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'incombe au premier chef la responsabilité de négocier toutes mesures susceptibles d'éviter une guerre nucléaire. Néanmoins, et en raison des conséquences catastrophiques qu'une telle guerre aurait pour l'humanité dans son ensemble, le défi est trop important pour être laissé entre les seules mains des Etats dotés d'armes nucléaires. La survie de l'humanité est le devoir de tous, de ce devoir découle notre obligation collective d'y contribuer en procédant à des négociations globales afin d'éliminer à jamais tout risque de guerre nucléaire. Une telle négociation ne peut avoir lieu que dans une instance multilatérale. La Conférence du désarmement en est une. Elle est même l'unique organe dont la vocation réside dans la négociation de mesures et d'accords dans le domaine du désarmement. Malheureusement, et pour des raisons évidentes, la Conférence n'a pu s'acquitter de la mission qui lui est dévolue dans ce domaine spécifique du désarmement. En effet, les tentatives entreprises par de nombreuses délégations, et plus particulièrement par le Groupe des 21, ont chaque année échoué sur l'opposition de créer un organe subsidiaire sur ce point. Notre déception devant l'impossibilité de la Conférence de se pencher comme il se devait sur ce point est d'autant plus grande que le texte du mandat proposé par le Groupe des 21 était très modeste.

Les termes du document CD/515/Rev.4, qui demeure toujours valide, sont bien pesés et équilibrés puisqu'ils tiennent compte des points de vue des autres groupes.

Il convient de rappeler, à cet effet, que le premier paragraphe du dispositif de la résolution 43/78 F adoptée à la dernière session de l'Assemblée générale se lit ainsi : "Note avec regret que la Conférence du désarmement, bien qu'elle discute depuis plusieurs années de la question de la prévention d'une guerre nucléaire, n'est même pas parvenue à constituer un organe subsidiaire pour examiner les mesures appropriées et concrètes à prendre afin de prévenir une guerre nucléaire". Les échecs subis par notre Groupe durant ces quatre années pour doter le point 3 de notre ordre du jour d'un organe subsidiaire avec un mandat approprié ne nous découragent point. Comme ils n'ont, à aucun moment, altéré ou affaibli notre engagement à tout mettre en oeuvre pour élaborer des mesures visant à prévenir une guerre nucléaire. Bien au contraire, ces échecs n'ont fait que renforcer notre grande détermination à persévérer dans cette voie, avec le ferme espoir que la légitimité de l'objectif saura vaincre les réticences qui empêchent la création de ce Comité spécial que nous appelons de tous nos voeux.

Les principes qui animent notre démarche pour que soient prises des actions efficaces visant à prévenir une guerre nucléaire ne sont pas propres à tel ou tel pays, ni exclusifs de tel ou tel groupe. Ce sont des principes qui puisent leur force dans le droit de chacun à la vie. Lequel droit a été si brillamment plaidé devant cette Conférence par le Président argentin Raúl Alfonsín, il y a deux ans. Ce droit à la vie acquiert en outre sa noble signification quand nous le jumelons à notre obligation collective de garantir aux générations futures une vie sans spectre de guerre nucléaire. Pour y parvenir, il n'y a pas d'autre alternative à celle déjà arrêtée par le troisième paragraphe du dispositif de la résolution 43/78 F, et je voudrais conclure en le citant : "Prie de nouveau la Conférence du désarmement d'engager, à titre hautement prioritaire, des négociations en vue de réaliser un accord sur des mesures appropriées et concrètes qui pourraient être négociées et adoptées à titre individuel pour prévenir une guerre nucléaire et de constituer à cette fin, au début de sa session de 1989, un Comité spécial sur la question".

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Maroc pour sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il m'a adressées. La liste des orateurs d'aujourd'hui est épuisée et il n'y a pas d'autres délégations qui souhaiteraient intervenir.

Je propose d'examiner maintenant le projet de décision publié sous la cote CD/WP.363, qui concerne une demande adressée par l'Oman en vue de participer aux travaux de la Conférence. Aucune objection n'a été soulevée au sujet de cette demande et, en conséquence, nous pouvons faire une exception et l'examiner directement en séance plénière. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Je passerai maintenant au calendrier des réunions que la Conférence et ses organes subsidiaires doivent tenir la semaine prochaine jusqu'au 27 avril, qui est la date de clôture de la première partie de la session annuelle. Comme à l'accoutumée, le calendrier a été établi par le secrétariat en consultation avec les présidents des organes subsidiaires. Il est fourni à titre indicatif et peut être modifié selon les besoins. Je saisis donc la Conférence, pour décision, du calendrier des réunions prévues pour la semaine prochaine. S'il n'y a pas d'objections, je considérerai que la Conférence adopte le calendrier.

Il en est ainsi décidé.

Je voudrais vous informer que le Ministre des affaires étrangères du Pérou, S.E. M. Guillermo Larco Cox, sera le premier orateur de notre prochaine séance plénière, le mardi 25 avril. Comme à l'accoutumée, nous vous saurions gré de bien vouloir être à l'heure à cette occasion.

Le secrétariat a été informé qu'en raison des dispositions prises pour les pourparlers ministériels entre l'Iran et l'Iraq, les casiers des délégations de la Conférence, qui se trouvaient au premier étage, seront placés au troisième étage, en face du salon des délégués.

Je voudrais annoncer également que le Groupe des 21 tiendra une réunion ici même immédiatement après la présente séance plénière.

Je vais maintenant lever la séance. La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 25 avril, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 40.
